

Annexes candidature aux Trophées des Héros Territoriaux 2024

Valenciennes Métropole



1. Partenariats du projet

Valenciennes Métropole a la volonté de déployer un maillage local de l'égalité sur le territoire afin que cette valeur essentielle soit portée par toutes et tous.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a créé en mai 2022 le **Réseau Egalité Valenciennois (REV)**, permettant aux structures publiques, parapubliques ou privées intéressées par le sujet de venir échanger chaque trimestre sur une thématique en lien avec l'égalité. Ces rencontres permettent de partager des bonnes pratiques et de réfléchir ensemble à des solutions concrètes afin d'approfondir l'égalité sur le territoire.

Par ailleurs, **Valenciennes Métropole accompagne les communes volontaires de l'agglomération à la mise en œuvre de plans d'actions égalité** à leur échelle, en les soutenant sur l'ingénierie et la méthodologie.

Concernant notre feuille de route sur l'égalité dans la commande publique, **nous nous attachons à développer les clauses d'insertion sur les 35 communes de l'agglomération, mais aussi auprès des partenaires institutionnels du territoire** : Université Polytechnique Hauts-de-France, Centre Hospitalier de Valenciennes, tribunaux, CAF, département du Nord, bailleurs sociaux, etc.. Cela implique aussi de nouer des partenariats avec le service public de l'emploi local, les structures d'insertion par l'activité économique, les centres de formation, etc.

2. Podcasts valorisant des parcours inspirants de femmes dans des métiers dits « masculins », à travers les clauses d'insertion de Valenciennes Métropole

<https://podcast.ausha.co/territoire-le-podcast-de-valenciennes-metropole/nouvel-episode-du-12-01-15-58>

https://www.linkedin.com/posts/valenciennes-metropole_podcast-insertion-t%C3%A9moignage-de-colleen-activity-7001113894471483392-6Mit/?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flags-hip3_detail_base%3BfkvMPue1S7OTY5DdvETa9A%3D%3D

3. Lien vers l'article de la Gazette des communes

<https://www.lagazettedescommunes.com/924934/legalite-femmes-hommes-cest-aussi-dans-la-commande-publique/>

4. Encart égalité présent dans tous les cahiers des charges



A Valenciennes, le 18 JUIL. 2022

Le Directeur Général des Services

à

L'ensemble du personnel communautaire

NOTE DE SERVICE

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Valentin LAMBOURG

Tél : 03 27 096 122

Objet : Intégration d'une clause informative relative à l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des cahiers des charges

Mesdames, Messieurs,

Suite à la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en septembre 2019, Valenciennes Métropole a voté un plan d'actions à l'égalité femmes-hommes lors du conseil communautaire du 2 décembre 2021. Ce plan d'actions transversal, concernant l'intégralité de nos politiques publiques, s'articule autour de 10 projets phares, dont la commande publique (projet n°5).

Sur le plan national, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a étendu l'exclusion de tout contrat public (marché, accord-cadre, partenariat ou délégation de service public) aux entreprises qui ne respectent pas les dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à celles qui ont été condamnées pour discrimination. Toutefois, seule une déclaration sur l'honneur fait aujourd'hui office de contrôle.

Valenciennes Métropole étant soucieuse de mettre en œuvre toutes les mesures favorisant la promotion de l'égalité femmes-hommes auprès de ses partenaires et notamment des entreprises candidates à ses marchés, une série de mesures complémentaires ont été pensées pour les sensibiliser :

- L'intégration d'un encart, joint en annexe, décrivant la politique égalité femmes-hommes de l'agglomération dans tous les cahiers des charges ;
- L'intégration par le service commande publique d'une fiche de renseignements relatifs à la politique égalité femmes-hommes de l'entreprise candidate dans les pièces candidature ;

.../...

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
2, place de l'Hôpital Général • CS 60227 • 59305 Valenciennes cedex
Tél : 03 27 096 096 • Fax : 03 27 096 097

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Président sans indication de nom

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte la présente note à effet immédiat et vous informe que Marion SEVRIN ou Valentin LAMBOURG restent à votre disposition pour toute interrogation que susciterait la mise en œuvre de ces mesures et pour toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

François POUPLY



5. Fiche de renseignement pour les entreprises

a. Format dématérialisé (lien URL)

[Renseignements relatifs à la politique égalité de la structure - marchés publics - Formulaire - Plateforme de Collaboration \(valenciennes-metropole.fr\)](#)

b. Format papier



Renseignements relatifs à la politique égalité de la structure

Depuis la signature de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** du Conseil des Communes et Régions d'Europe en septembre 2019, **Valenciennes Métropole a décidé de s'engager dans une démarche innovante et pionnière à l'échelle nationale en construisant un plan d'actions concret, opérationnel, pragmatique à travers une dizaine de politiques publiques** portées par la communauté d'agglomération.

Ce premier plan d'actions 2021-2023 a mis l'accent sur **la sensibilisation de toutes et tous** ; en effet, plus de 1000 personnes en interne et à l'externe, tous secteurs confondus, ont été sensibilisées à l'égalité, si bien qu'une **culture commune de l'égalité** est aujourd'hui partagée sur le territoire. Quelques actions phares ont été menées, entre autres l'**octroi d'un bonus financier** de 10.000€ aux structures du contrat de ville s'engageant pleinement sur l'égalité, la **multiplication par 2,5 du nombre de femmes dans les clauses d'insertion** ou encore la diffusion d'un **guide de communication non discriminante**.

Pour son deuxième plan d'actions égalité 2024-2026, Valenciennes Métropole se donne **des objectifs plus ambitieux en passant de la sensibilisation à l'incitation**, et en mettant l'accent sur six projets prioritaires : commande publique, cohésion sociale, clauses d'insertion, communication, développement économique et économie sociale et solidaire. En parallèle, de nouvelles thématiques font leur entrée dans ce plan (santé, lutte contre les violences, éducation), si bien qu'**une quinzaine de politiques publiques seront désormais intégrées à ce plan d'actions transversal**.

Ce deuxième plan d'actions traduit la volonté de Valenciennes Métropole d'agir de façon concrète et d'impliquer le plus grand nombre dans cette dynamique vertueuse.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce questionnaire est informatif et que les informations transmises ne conditionneront pas la recevabilité de la candidature.

Ce questionnaire est un indicateur nous permettant de suivre l'évolution de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes au sein des structures du territoire.

1_ Effectifs au sein de la structure

	Femmes	Hommes	Non binaire*	Ne se prononce pas	Total
Cadres					
Non cadres					
Total					

*Personne dont l'identité de genre se situe hors de la classification binaire masculin/féminin.

Avez-vous un conseil d'administration ?

- Oui
 Non

Si oui, quelle est la part de femmes dans le CA : %

Genre des personnes occupant les postes suivants (cocher la case) :

	Femme	Homme	Non binaire	Ne se prononce pas
Président.e				
Secrétaire				
Trésorier.e				

Part des femmes parmi les bénévoles : %

2_Politique interne en matière d'égalité professionnelle

Détailler ci-dessous votre politique interne en matière d'égalité professionnelle

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1000 caractères maximum

Si votre entreprise comporte plus de 50 salariées/salariés, quelle note avez-vous obtenu à l'index de l'égalité professionnelle ?

Note : ... / 100

Engagements spécifiques de la structure

Négociation d'accords

Si oui, détailler

.....
.....

Signature de plan d'actions

Si oui, détailler

.....
.....

Organisation de formations en interne

Si oui, détailler

.....
.....

Cellule de traitement des violences sexistes et sexuelles au travail

Si oui, détailler

.....
.....

Détention d'un label égalité

Si oui, détailler

.....
.....

Partenariats avec des structures spécialisées

Si oui, détailler

.....
.....

Evènements / communication

Si oui, détailler

.....
.....

Autres

Si oui, détailler

.....
.....

Vous avez la possibilité de joindre des pièces relatives à votre politique égalité en annexe

6. Encart sur les bases vies mixtes

Article X. Installations sanitaires

Conformément à l'article R. 4228-5 du code du travail, le titulaire met en place des installations sanitaires séparées sur la base-vie du chantier pour les travailleurs féminins et masculins.

En cas d'inobservation de cette obligation, l'acheteur peut prendre aux frais du titulaire les mesures nécessaires après mise en demeure restée sans effet.